

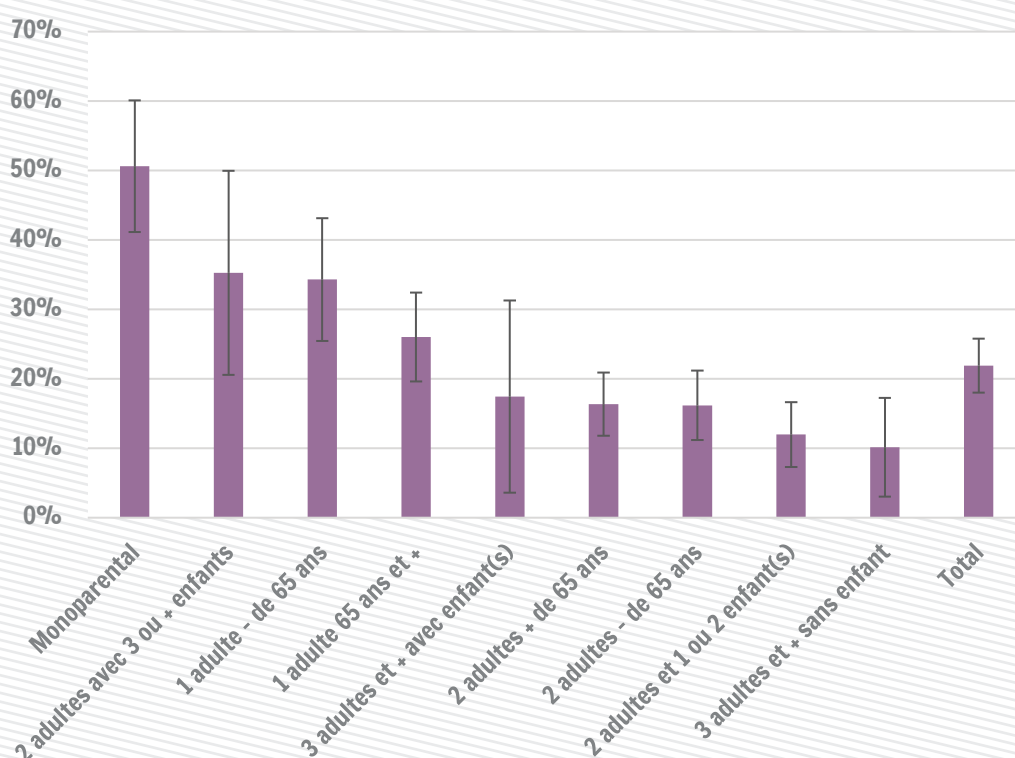
Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

50,6%

En Wallonie, sur base des revenus de 2017, 50,6 % de la population vivant dans un ménage monoparental dispose d'un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage en Wallonie



Sources : EU SILC 2018 (revenus 2017) ; Calculs : IWEPS

Le taux de risque de pauvreté (cf. fiche taux de risque de pauvreté) est un indicateur permettant d'identifier les personnes vivant dans des ménages dont les ressources financières sont très faibles par rapport au revenu médian national. Étant donné que cet indicateur est mesuré à l'aide d'une enquête, les intervalles de confiance sont nécessaires pour rendre compte des imprécisions statistiques découlant du processus d'échantillonnage. Dans 19 cas sur 20, la « vraie » valeur du taux de risque de pauvreté se situe à l'intérieur des marges indiquées sur le graphique. Ainsi, on peut affirmer avec 95 % de certitude qu'en Wallonie, sur base des revenus de 2017, le taux de risque de pauvreté des membres de familles monoparentales se situait entre 41,1 % et 61,1 %.

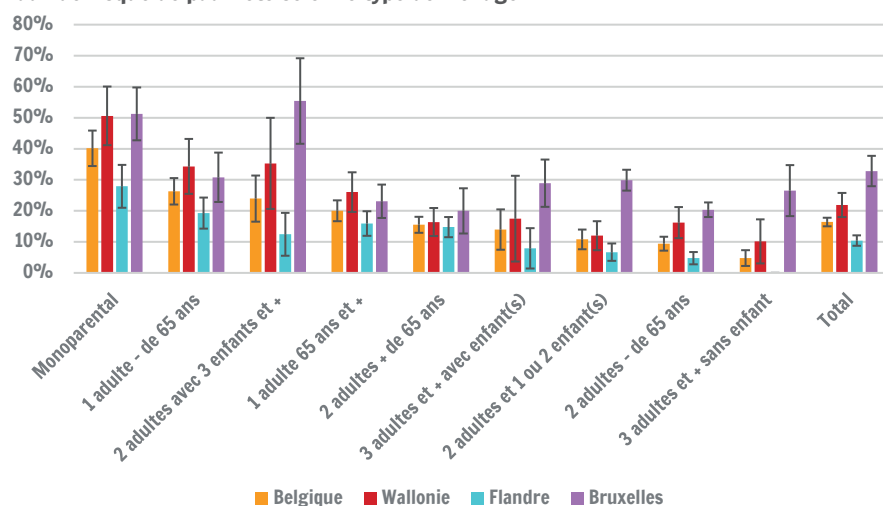
En Wallonie, le type de ménage le plus touché par la pauvreté monétaire est constitué des familles monoparentales. Les personnes seules (particulièrement celles de moins de 65 ans) et les couples avec plus de deux enfants présentent aussi un risque important. Au contraire, les couples sans enfants ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes sans enfants sont les moins touchés par la pauvreté monétaire.

Le type de ménage est construit principalement sur base du nombre d'adultes et d'enfants dépendants. Toute personne de 25 ans et plus est classée comme adulte. Toute personne de moins de 18 ans est classée comme enfant. Celles et ceux entre 18 et 24 ans sont classés comme adultes s'ils ne font pas partie du même ménage que leurs parents ou qu'ils sont considérés comme « actifs sur le marché du travail » selon une convention propre à SILC. Pour les ménages composés d'un ou deux adultes, on distingue les 65 ans et plus des autres, sur base de l'âge de la personne la plus âgée. Par ailleurs, les enfants dont la garde est partagée sont considérés comme faisant partie du ménage s'ils y étaient présents la nuit précédant l'interview.

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage

(Données révisées pour les enquêtes SILC 2016, 2017 et 2018)

Taux de risque de pauvreté selon le type de ménage



Sources : SILC 2018 (revenus 2017) ; Calculs : IWEPS

Si les niveaux moyens de risque de pauvreté varient entre régions (cf. fiche taux de risque de pauvreté), les types de ménages les plus à risque ou les plus protégés sont similaires. Ainsi, les familles monoparentales ont très souvent de faibles revenus. Les célibataires et les couples avec plus de deux enfants sont aussi souvent exposés à la pauvreté monétaire. Au contraire, les couples sans enfant ou avec un ou deux enfants et les ménages de plus de deux adultes ont plus rarement de faibles revenus. On notera tout de même quelques différences entre régions. Ainsi, contrairement à la Wallonie et à la Flandre, à Bruxelles le taux de risque de pauvreté des familles avec enfants est particulièrement élevé avec le taux des ménages et avec des personnes de 65 ans et plus y est relativement faible.

Définitions et sources

Les données utilisées pour calculer ce taux proviennent de SILC, une enquête annuelle (supervisée par Eurostat) largement utilisée pour quantifier la pauvreté, les inégalités de revenu et les conditions de vie en Europe.

Ici, l'idée est d'appréhender le niveau de vie des individus à travers le revenu du ménage. Pour cela, tous les revenus nets sont pris en compte : revenus du travail, transferts sociaux, revenus du patrimoine, transferts entre ménages... En supposant que les personnes qui vivent ensemble partagent un même niveau de vie, ces revenus nets sont totalisés au niveau du ménage. Le revenu du ménage est ensuite pondéré selon des conventions internationales pour tenir compte des économies d'échelles (un ménage de deux personnes n'a pas besoin d'autant d'argent que deux ménages d'une personne). L'échelle d'équivalence actuelle donne un poids de 1 au premier adulte, un poids de 0,5 aux autres adultes et un poids de 0,3 aux enfants de moins de 14 ans.

Pertinence et limites

Parce que cet indicateur est mesuré au niveau du ménage, il est difficile de réaliser des comparaisons selon le sexe ou l'âge. C'est pourquoi nous ventilons cette statistique selon le type de ménage. Cependant, c'est sur base des individus que sont calculés les taux – ce qui permet de pondérer les ménages par leur taille.

Un inconvénient de cet indicateur est qu'il est sensible à la convention d'équivalence utilisée, même si cette dernière a une base empirique. Ainsi, selon l'hypothèse d'économie d'échelle posée, on peut considérer que la pauvreté monétaire touche plus ou moins de personnes seules, les couples ou les familles avec enfants. Cet indicateur considère donc que le « coût » des enfants pour les familles est constant. Or, ce coût peut varier dans le temps et entre pays ou régions, par exemple selon la gratuité des services destinés aux enfants (école, système de garde, activités sportives ou culturelles, santé, transports...).

Pour en savoir plus : <http://statbel.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/travailvie/eu-silc/pauvrete/> et <http://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/gdp-and-beyond/quality-of-life/at-risk-of-poverty-rate>

Personne de contact : François Ghesquière (f.ghesquiere@iweps.be) / prochaine mise à jour : décembre 2020